****

**Projet d’Appui au Renforcement de la Gouvernance du Secteur des Industries Extractives au Sénégal et en République du Congo**

**Termes de référence pour prestation de services Appui à la Communication et Planification Stratégique pour le Comité National ITIE République du Congo**

|  |  |
| --- | --- |
| **Titre de la mission** | *Appui au Secrétariat Permanent de l’Initiative pour la Transparence des Industries Extractives (ITIE) de la République du Congo: mise en place d'un outil de suivi du Plan de travail annuel, et/ou Appui au développement d'un Plan de communication* |
| **Composante** | 1. Appui à la mise en œuvre de la norme ITIE en République du Congo |
| **Activité** | Appui à l’élaboration de plans annuels de travail inclusif, pour permettre au groupe multipartite du CN-ITIE de mener une promotion effective de la gouvernance, de la transparence et de la redevabilité publiques dans la gestion des ressources naturelles extractives, par le gouvernement et les partenaires du secteur privé |
| **Bénéficiaire(s)** | *Secrétariat Permanent de l’ITIE en République du Congo-Brazzaville* |

# **Contexte**

Dans le cadre du Fonds de solidarité pour les projets innovants (FSPI), le ministère français de l’Europe et des Affaires Etrangères a validé un financement pour renforcer la gouvernance des industries extractives au Sénégal et en République du Congo.

Ce projet FSPI s’inscrit dans l’engagement de la France à promouvoir les normes internationales reconnues en matière de transparence des industries extractives, notamment à travers **l’Initiative pour la Transparence des Industries Extractives** (ITIE - https:/eiti.org/fr). Cette initiative, qui vise à faire progresser la transparence sur les paiements issus de l’exploitation des ressources naturelles et leur gestion responsable, constitue le premier standard international de transparence dans les secteurs pétrolier, gazier et minier. Elle regroupe, sur une base volontaire et tripartite, 55 Etats producteurs (dont 24 pays d’Afrique), 15 Etats de soutien, dont la France, plus de 80 sociétés extractives et quelques 700 organisations représentatives de la société civile.

La République du Congo met en œuvre l’Initiative ITIE depuis 2014. La République du Congo obtient sa deuxième Validation ITIE en mars 2023 avec une note de 70,5 sur 100 points possibles.

Le projet FSPI doit permettre d’aider les autorités de la République du Congo à répondre aux défis rencontrés par la mise en œuvre de l’ITIE et notamment la norme du Standard de 2019.

La mise en œuvre du projet FSPI a été confiée à l’opérateur Expertise France. La période de mars 2023 à juin 2024 marque la phase principale d’exécution du projet.

L’équipe responsable de la mise en œuvre du projet est composée de la manière suivante :

* 1 cheffe/coordonnatrice du projet (temps plein), basée à Paris, au siège d’Expertise France ;
* 1 référent local basé à Brazzaville, République du Congo (expert national)
* 1 expert long terme

# **Objectifs du projet d’appui**

Le projet FSPI « Appui au renforcement de la gouvernance du secteur des industries extractives en République du Congo (et au Sénégal) » ambitionne le développement d’activités auprès de bénéficiaires locaux comme le Comité National ITIE qui pourront capitaliser et relayer les bonnes pratiques auprès des structures locales impliquées dans le processus de Validation du pays de mise en œuvre de l’ITIE, comme le Groupe Multipartite (GMP) ou les administrations concernées.

## **2.1. Objectif principal du projet**

L’objectif global du projet est de renforcer la gouvernance du secteur des industries extractives en République du Congo en améliorant la mise en œuvre de la norme ITIE et en renforçant la transparence et la gouvernance autour des industries extractives qui opèrent dans le pays.

Le projet ambitionne l’atteinte de trois résultats principaux au niveau du pays :

1. Résultat 1 : état des lieux actualisé de la mise en œuvre de l’ITIE et renforcement des capacités des membres du Groupe Multipartite ;
2. Résultat 2 : renforcement de la transparence dans le secteur extractif concernant : l’octroi des licences ; les exonérations fiscales ; l’information budgétaire ;
3. Résultat 3 : renforcement de la participation et de l’intégration de la société civile dans la gouvernance du secteur et de la prise en compte des dimensions environnementales.

## **2.2. Objectifs spécifiques du projet**

Les objectifs spécifiques sont décomposés en trois composantes destinées à apporter un appui spécifique et thématique aux bénéficiaires du projet :

La **composante 1** est dédiée à **l’appui à la mise en œuvre de la norme ITIE** au Congo (et au Sénégal).

Il s’agira, d’une part (i) de dresser un état des lieux actualisé de l’état de mise en œuvre de la norme ITIE dans les deux pays (phase de diagnostic et identification des priorités d’intervention dans chacun des pays), et d’autre part (ii) de proposer un programme de renforcement des capacités des membres des Groupes Multipartites afin qu’ils soient en mesure d’assurer pleinement leur mandat.

La **composante 2** vise **le renforcement de la transparence et de la gouvernance autour des industries extractives**, dans les différents maillons jalonnant la gestion des industries extractives, allant des phases premières d’acquisition et d’octroi des licences à la publication des revenus provenant de l’exploitation et de l’extraction.

Il s’agira, d’une part (i) de renforcer la transparence en amont de la chaîne lors des phases d’octroi des licences et pour les exonérations fiscales qui peuvent être accordées en échange de concessions, et d’autre part (ii) de renforcer la transparence en aval, lors des présentations budgétaires faisant état des revenus extractifs afin que des projections économiques à moyen/long terme puissent être réalisées, et lors de l’intégration des revenus non comptabilisés dans le budget national.

La **composante 3** vise le **renforcement de l’intégration de la société civile et de l’impact environnemental dans la gouvernance** du secteur extractif.

Cette composante transversale s’articule autour de deux thématiques : (i) le renforcement de la participation et de l’intégration de la société civile dans la gouvernance du secteur extractif, à travers notamment des outils de sensibilisation et de vulgarisation des données du secteur ; (ii) le renforcement de la prise en compte des dimensions environnementale et climatique dans la gouvernance du secteur extractif.

**Bénéficiaires :**

Les entités visées sont essentiellement regroupées au sein des groupes multipartites. Les bénéficiaires directs principaux seront les ministères sectoriels, tels que le ministère des hydrocarbures, ministère des industries minières, ministère de l’énergie et de l’hydraulique, ministère de l’économie, du plan, des statistiques et de l’intégration régionale au Congo. .

En complément des administrations centrales, les entreprises et les organisations de la société civiles (OSC) membres du groupe multipartite sont également bénéficiaires directs du projet.

## **2.3. Tableau synthétique du programme principal (en date de mars 2023)**

|  |
| --- |
| Activités: |
| **Composante 1 : Appui à la mise en œuvre de la norme ITIE** |
| * Formation Comprendre la norme ITIE, et en particulier les exigences sur le genre, l’inclusion de la société civile et l’intégration de l’environnement (à destination des nouveaux membres du GMP) * Formation Pourquoi Publier les données ITIE au-delà des enjeux de transparence (à destination de tous les membres du GMP) * Atelier Comment mieux communiquer sur les impacts de la mise en œuvre de la norme ITIE, groupes cibles et stratégie de communication (à destination du Secrétariat Permanent, entreprises du secteur extractif, et OSC membres du GMP) * Atelier Appui à l’élaboration d’un plan de travail inclusif, inclut revue des recommandations du Secrétariat International ITIE suite au dernier rapport de Validation, définition des axes d’interventions prioritaires, définition des besoins en renforcement de capacités (à destination du Secrétariat Permanent et tous membres du GMP) * Etude Documentation de la revue du processus de nomination des membres du GMP, manuel de procédures et mode de nomination des membres (avec l’objectif d’une plus grande participation des femmes et représentants de la société civile) |
| **Composante 2 : Appui à la transparence et gouvernance du secteur extractif** |
| * Formation Comprendre la chaîne de valeur du secteur extractif et enjeux des politiques fiscales * Formation Comprendre le processus budgétaire, les enjeux financiers, et systèmes de partage des rentes dans le secteur extractif * Etude sur la Revue des cadres juridiques qui régissent les industries extractives (codes pétrolier et minier) et processus d’attribution des licences * Etude sur Comprendre la gouvernance du secteur extractif dans sa gestion des dépenses publiques, collecte des revenus, dépenses quasi-budgétaires et contributions sociales des entreprises * Etude de la Cartographie du secteur extractif du pays, et en particulier mieux comprendre le secteur minier semi-industriel et artisanal, sa chaine économique pour une meilleure mobilisation des ressources financières publiques intérieures (registre minier) |
| **Composante 3 : Inclusion de la société civile et des impacts environnementaux** |
| * Formation Comment construire un plaidoyer, et introduction aux techniques de communication non violente (à destination des OSC) * Appel Foire à Propositions (et encadrement et coaching) pour :   + Etude Propositions de pistes de réflexion ou de mise en place de mécanismes pour l’amélioration d’une meilleure prise en compte du genre dans la gouvernance de la gestion des ressources extractives (par les OSC)   + Etude Propositions de pistes de mise en place de mécanismes pour l’amélioration de la prise en compte des questions environnementales dans le secteur minier, gazier ou pétrolier (par les OSC)   + Etude Propositions pour une amélioration de gouvernance sur des thématiques diverses, comme la divulgation des informations par les entreprises et les administrations, la mobilisation des revenus etc. (par les OSC) |

# **Termes de la mission**

## **Contexte et Justification**

Le Secrétariat Permanent de l’ITIE en République du Congo-B a approuvé le 30 mars 2023 dernier un projet de plan de travail couvrant la période 2023-2025. Le document a repris à son compte l’ensemble des propositions d’améliorations contenues dans le rapport de Validation de l’ITIE Congo publié le 1er mars 2023 par le Secrétariat International de l’ITIE.

Conformément à la l’Exigence 1.5 de l’Initiative, «*le groupe multipartite est tenu de mettre en place un plan de travail qui doit être régulièrement mis à jour, entièrement chiffré et compatible avec les échéances de déclaration et de Validation établies par le Conseil d’Administration de l’ITIE*». Ces recommandations transparaissent dans le projet de plan de travail, tout en fixant des objectifs et des activités pour les atteindre.

En particulier, dans son dernier rapport de Validation sur la République du Congo, le Secrétariat International de l’ITIE a formulé deux recommandations principales et mesures correctives relatives à cette exigence, à savoir :

« *Aux termes de l’Exigence 1.5.e-f, la République du Congo devra veiller à ce que le plan de travail de l’ITIE soit examiné et mis à jour chaque année, tout en le mettant largement à la disposition du public, afin de s’assurer qu’il constitue un document de redevabilité clé pour le Groupe multipartite à l’égard des collèges et du public.*

*Conformément à l’Exigence 1.5.b, la République du Congo devra faire en sorte que le plan de travail de l’ITIE tienne compte des résultats des consultations menées avec les principales parties prenantes. Pour renforcer la mise en œuvre, la République du Congo est encouragée à envisager d’accompagner le plan de travail annuel de l’ITIE d’un cadre de suivi et d’évaluation* ».

Le projet de plan de travail 2023-2025 a prévu un mécanisme de suivi évaluation qui sera semestriel et qui sera lui-même adossé sur des plans d’action des activités mis en place mensuellement par la Commission de communication, renforcement de capacités et le Secrétariat Permanent national.

La République du Congo s’est engagée à travailler les mesures correctives et à s’y mettre pour les améliorer avant la prochaine Validation du pays prévue en 2025. C’est sur ce dernier point que le projet prévoit de mobiliser un expert court-terme pour accompagner le Secrétariat Permanent de l’ITIE Congo, qui fait l’objet de la présente mission.

## **Objectifs**

L’expert consultant aura pour objectifs de :

* Evaluer le plan de travail existant et définir un plan annuel reposant sur l’atteinte des objectifs fixés par les mesures correctives urgentes, en vue de la prochaine validation ;
* Formuler et faire valider par le groupe multipartite un plan de travail annuel amélioré et qui s’aligne sur les impératifs de mesures correctives fixées par le secrétariat international de l’ITIE ;
* Accompagner l’exécution du plan de travail, en s’assurant au des aspects de supervision, que les structures formelles de sa mise en œuvre sont bien identifiées et que des rôles et responsabilités claires et mesurables sont définis et attribués pour chaque période d’action qui peut être annuelle ou semestrielle ;
* Définir et mettre en place les meilleurs processus d’exécution du plan de travail, y compris la gestion des risques, de la qualité, des ressources, du temps, de la communication, et la gestion des parties prenantes ;
* Améliorer la capacité de la Commission Communication, Renforcement des Capacités et le Secrétariat Permanent à exécuter son plan de travail dans le sens de l’objectif ultime de mieux réussir la prochaine validation.

## **Résultats attendus :**

A l’issue de la consultance, le projet attend les résultats directs et indirects suivants :

* Une évaluation du plan de travail annuel existant et des opportunités qu’il offre en termes de mise en ouvre ;
* Une proposition de cadre structuré d’exécution du plan de travail assortie de rôles, de responsabilités et de chronogramme, en matière d’exécution des plans de travail annuel et des actions de suivi évaluation ;
* Production d’une matrice simple d’exécution du plan de travail approuvé par le groupe multipartite assortie d’une proposition de processus pour différentes interventions, y compris la gestion des risques, de la qualité, des ressources, du temps, de la communication, et la gestion des parties prenantes ;
* Organisation et accompagnement technique d’au moins deux réunions du groupe multipartite, avec un focus sur les thématiques liées aux mesures correctives et si possible d’autres thématiques en rapport à l’exécution du projet ;
* Production d’un manuel simple de communication qui organise la manière dont les informations sur l’exécution, les résultats et les impacts du plan de travail sont mises à la disposition de différentes parties prenantes, y compris le grand public ;
* Produire à chaque fois un rapport de tenu de réunion qui indique les évolutions sur l’engagement des parties prenantes, en termes de participation et de participations aux échanges sur les questions abordées ;

## **Qualités requises**

L’expert devra démontrer avoir les compétences suivantes :

* Expérience en matière de gouvernance publique des ressources naturelles, si possible dans le contexte du secteur extractif.
* Bonne connaissance du contexte politique, économique et social de la République du Congo.
* Expérience avérée dans l'élaboration de plans de travail stratégiques et de stratégies de communication pour des initiatives de gouvernance ou de transparence.
* Capacité avérée à travailler en étroite collaboration avec des groupes d’acteurs variés, administrations publiques, secteur privé, société civile.
* Excellente compétence en matière de stratégie de communication et de formation, avec une expérience dans la conception et la mise en œuvre de programmes de sensibilisation et de formation pour des publics variés.
* Expérience en matière de conception de plans de renforcement des capacités et de leurs mises en œuvre.
* Flexibilité et capacité à travailler dans des environnements complexes et multiculturels.
* Capacité à travailler de manière autonome, avec une forte orientation vers les résultats et un sens aigu de l'initiative et de la responsabilité.

## **Livrables**

1. Rapport d'évaluation initiale sur l’alignement du plan de travail ITIE Congo annuel existant avec les exigences des mesures correctives formulées par le Secrétariat International ITIE
2. Un plan de travail annuel approuvé par le groupe multipartite
3. Une matrice simple d'exécution du plan de travail annuel, avec des étapes et des objectifs qui intègrent les exigences relevées dans les mesures correctives de l’ITIE International
4. Manuel simple de communication indiquant la manière et la façon dont les informations sur l’exécution, les résultats et les impacts du plan de travail sont mises à la disposition de différentes parties prenantes, y compris le grand public
5. Rapports d’évaluation simples suite à la tenue de chaque réunion du groupe multipartite dans le cadre de l’exécution du plan annuel de travail

## **Critères d'évaluation des offres**

**Expérience et expertise** :

* Expérience avérée dans le domaine de la gouvernance publique des ressources naturelles, de préférence dans le secteur extractif.
* Connaissance approfondie du contexte politique, économique et social de la République du Congo.
* Expérience démontrée dans l'élaboration de plans de travail stratégiques et de stratégies de communication pour des initiatives de gouvernance ou de transparence.

**Pertinence des compétences** :

* Compétences techniques solides dans l'élaboration de cadres d'exécution de plans de travail et de manuels de processus d'exécution.
* Expérience avérée dans la conception de programmes de sensibilisation et de formation pour des publics variés.
* Capacité à concevoir des plans de renforcement des capacités adaptés aux besoins spécifiques de la Commission Communication, Renforcement des Capacités et le Secrétariat Permanent.

**Capacité à travailler avec des parties prenantes variées** :

* Expérience de travail en collaboration avec des acteurs variés tels que les administrations publiques, le secteur privé et la société civile.
* Capacité à gérer les parties prenantes de manière efficace et à travailler dans des environnements complexes et multiculturels.
* Capacité à s'adapter aux besoins changeants de la consultation et à travailler de manière autonome.

## **Modalités :**

* Durée de la mission : autour de **40 jours sur une période de 5 à 6 mois maximum (entre janvier 2024 et mai/juin 2024);**
* Travailler en étroite collaboration avec le Secrétariat Permanent de l'ITIE Congo ;
* Réunions de travail en ligne et dans la mesure du possible également en présentiel de manière ponctuelle au bureau du Secrétariat Permanent à Brazzaville;
* Présentation de rapports d'avancement réguliers, écrits ou verbaux, à Expertise France.

## **Budget :**

* Le budget sera établi en fonction des honoraires journaliers proposé par le consultant et des coûts liés aux frais de différentes activités à mener dans le cadre de la mission, inclut mission(s) de déplacement sur le terrain.

Les offres devront comprendre :

* Une proposition technique comprenant la méthodologie d’élaboration de la stratégie de communication et du plan de travail, revue des livrables, calendrier des livrables;
* Une proposition financière précisant les honoraires journaliers du consultant ainsi que les coûts associés aux différentes activités proposées dans la méthodologie de travail, exprimés en Euros, en HT et en TTC si assujetti à la TVA-intracommunautaire.

## **Conditions :**

La langue utilisée pour toutes les communications orales et écrites sera le français.

La validation des livrables sera effectuée par la Cheffe de de projet à Expertise France.

Les offres devront être soumises à Expertise France **avant le 30 novembre 2023.**